# L'élagage des arbres forestiers

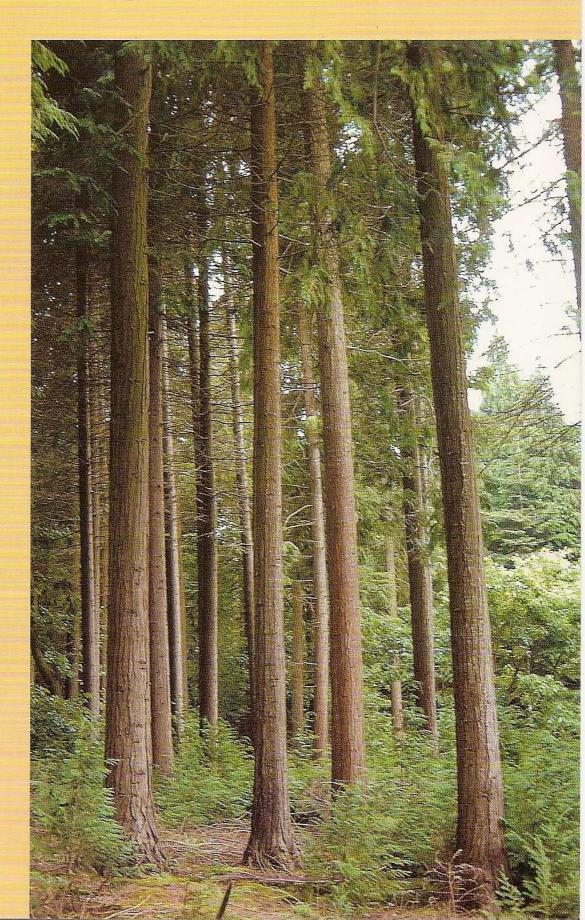


Les efforts de boisement ou de reboisement seraient vains sans les entretiens qui garantissent l'avenir des peuplements.

Parmi les travaux sylvicoles qui accompagnent les plantations, l'élagage artificiel est une opération progressive qui a pour but de produire du bois sans nœud apte aux emplois nobles en menuiserie, ébénisterie et placage, que le seul processus d'élagage naturel ne permet pas d'envisager.

En l'absence d'élagage, les peuplements n'offriront à terme qu'une production de bois médiocre et plus difficilement commercialisable dans un contexte de marché saturé en produits de deuxième choix.

CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE de BRETAGNE



# Pratique de l'élagage artificiel

L'élagage consiste à enlever systématiquement les branches de la bille de pied sur une hauteur définie. Dans la mesure du possible, le travail s'effectue par étapes successives de façon à suivre la croissance de l'arbre sans l'affaiblir.

Pour les feuillus, les travaux d'élagage sont réalisés en complément des tailles de formation qu'ils ne remplacent en aucun cas.

Élagage sur chêne rouge d'Amérique : à gauche travail soigné, à droite mauvais travail



Chicot

Ces interventions débutent quand les arbres ont 8 à 10 mètres de hauteur totale.

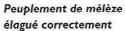
L'élagage doit respecter un certain équilibre entre la hauteur totale et la hauteur élaguée de l'arbre.

Au moment de l'intervention, la hauteur élaguée doit être sensiblement égale au tiers de la hauteur totale de l'arbre s'il s'agit de supprimer des branches vertes et peut atteindre la moitié si on enlève des branches mortes.





L'élagage ne doit porter que sur des branches de diamètre inférieur à 3 cm; dans le cas contraire, la cicatrisation sera difficile et pourra occasionner des pourritures.





Élagage sur grosses branches de merisier avec déformation du tronc et larges plaies



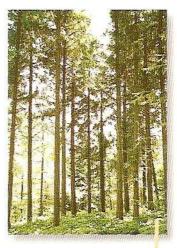
Sur une branche un peu forte, il vaut mieux donner un trait de scie en dessous de son insertion sur le tronc ou la couper en deux fois pour éviter l'arrachement du lambeau d'écorce sous le bourrelet cicatriciel. L'élagage sera pratiqué hors montée de sève et hors périodes de gel pour des interventions sur des branches vertes.

# Itinéraire technique de l'élagage

## Les résineux

Afin de limiter les interventions, l'élagage pourra se dérouler en deux fois après la première et la deuxième éclaircie, sur les 250 à 300 tiges à l'hectare qui constitueront le peuplement final, soit un arbre tous les 6-7 mètres.

Essences	Âge indicatif de la 1ère éclaircie et de l'élagage à 3 m	Âge indicatif de la 2 <sup>ème</sup> éclaircie et de l'élagage à 6 m
Mélèzes Épicéa de Sitka Pin maritime	12-15 ans	17-20 ans
Douglas Pin Iaricio	15-18 ans	20-23 ans
Pin sylvestre Sapin pectiné Sapin de Nordmann	20-25 ans	25-30 ans



Futaie d'Épicéas de Sitka élagués à 6-7 mètres

## Les feuillus

Après la l'ère éclaircie, on élague les 200 à 250 plus belles tiges à l'hectare ; l'opération est effectuée de manière progressive car il est conseillé de ne pas enlever plus de deux couronnes de branches vertes à la fois. L'élagage final à 6 mètres s'effectue idéalement en 3 passages.

Essence (âge d'exploitabilité)	Âge indicatif de la l <sup>ère</sup> éclaircie et de l'élagage à 3 m	Âge indicatif de la 2 <sup>ème</sup> éclaircie et de l'élagage à 6 m	
Châtaignier (40-45 ans)	10-14 ans	15-18 ans	
Chêne rouge d'Amérique (60-80 ans)	12-18 ans	17-23 ans	
Merisier (50-70 ans)	II-I6 ans	16-21 ans	
Frêne, érable sycomore (50-70 ans)	12-18 ans	17-22 ans	
Hêtre, chêne pédonculé (90-120 ans)	15-25 ans	22-32 ans	
Chêne rouvre (120-150 ans)	15-30 ans	22-35 ans	

Jeune futaie de chêne rouge d'Amérique bien suivie en élagage

## Cas particulier des peupliers

Pour le peuplier utilisé en déroulage pour la fabrication d'emballages et de contre-plaqué, l'élagage est indispensable sur tous les arbres du peuplement soit 160 à 200 par hectare.

Il s'effectue en 3, voire 4 passages :

Âge indicatif	5 à 6 ans	7 à 8 ans	10 à 12 ans
Hauteur d'élagage	4 m	6 m	8 m

# Conception et rédaction : - CRPF DE BRETAGNE - Novembre 2002 - Réalisation : Callichrome

# Le matériel d'élagage

Hauteur	Outils manuels	Outils mécaniques  Sécateur électrique, tronçonneuse*, sécateur pneumatique	
Maximum 2 m	Sécateur emmanché, scie d'élagage à main		
De 2 à 8 m	Scie montée sur perche télescopique	Élagueuse à chaîne, échenilloir pneumatique	

<sup>\*</sup> la tronçonneuse doit être utilisée avec précaution car elle risque de blesser irrémédiablement le bourrelet cicatriciel et l'écorce.

## Perches télescopiques

Pour des perches "courtes" (moins de 3 mètres déployées), on pourra privilégier la légèreté; pour des perches "longues" (plus de 4,5 mètres), il faudra choisir la rigidité.

Pour éviter de travailler à bout de bras, la perche déployée doit mesurer un mètre de moins que la hauteur à élaguer.

# Les aides à l'élagage

## Essences éligibles

Il s'agit de tous les feuillus précieux, des peupliers et des résineux éligibles aux aides de l'État pour le boisement et le reboisement. Le hêtre, le chêne rouvre et le chêne pédonculé sont exclus.

## Conditions

Des seuils financiers et des conditions de surface sont exigés pour bénéficier des aides publiques. Contacter les services forestiers des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt pour toutes précisions utiles.

Lorsque le projet comporte plusieurs îlots, leur surface minimum doit être de 1 hectare d'un seul tenant.

	Résineux	Peupliers	Feuillus précieux
Hauteur minimale d'élagage	6 m	8 m	6 m
Diamètre moyen à 1,30 m des arbres à élager n'excédant pas	25 cm	20 cm	20 cm
Nombre minimal de tiges à élaguer par hectare	250 tiges	160 tiges	200 tiges



Pour plus de renseignements, contactez l'équipe technique du CRPF de Bretagne Centre Régional de la Propriété Forestière

8 place du Colombier - 35000 RENNES - Tél. : 02 99 30 00 30 - Fax : 02 99 65 15 35 E-mail : crpf-bretagne@wanadoo.fr